



## Référentiel de diplôme

# Brevet d'études professionnelles agricoles "Services aux personnes"



Photo couverture : élèves BEPA "Service aux personnes"  
Source : <http://photo.agriculture.gouv.fr> - ©Pascal Xicluna/Min.Agric.Fr

# Référentiel de diplôme Brevet d'études professionnelles agricoles "Services aux personnes"

## Sommaire



Référentiel professionnel.....	1
Le contexte de l'emploi visé.....	3
Fiche descriptive d'activités. ....	9
Situations professionnelles significatives .....	11
Référentiel de certification.....	13
Liste des capacités attestées par le diplôme.....	15
Modalités d'évaluation .....	17
Siglier .....	19



Référentiel de diplôme  
Brevet d'études  
professionnelles agricoles  
"Services aux personnes"

# Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles "Services aux personnes" décrit les métiers, les emplois et les activités de ce secteur.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.



# 1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

## 1.1- Environnement politique, social, réglementaire du secteur professionnel

### 1.1.1- Définition du secteur

Le secteur des services aux personnes est un secteur d'activité en construction dont les contours peuvent être amenés à évoluer.

Nous définirons les services aux personnes comme un secteur regroupant l'ensemble des métiers contribuant au mieux-être des personnes sur leurs lieux de vie, (qu'il s'agisse de leur domicile ou d'un hébergement en structure collective, milieu hospitalier, maisons de retraite, EHPAD), leurs lieux d'accueil (crèches, haltes garderies, écoles...), leurs lieux de travail ou leurs lieux de loisirs.

C'est un secteur dont les activités s'adressent aussi bien à des publics dits fragiles (petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées dépendantes, malades) qu'à des publics "non fragiles" qui souhaitent bénéficier de prestations de confort, de loisirs.

### 1.1.2- Quelques faits et chiffres concernant le secteur

S'agissant du nombre de places d'accueil collectif pour les enfants de moins de six ans, les données de l'INSEE les évaluent en 2007 à 270 000, soit un taux de croissance annuel de 2%.

L'INSEE recense en 2008, 148 000 places en logement-foyer, 463 000 places en maisons de retraite et 68 000 lits pour les soins de longue durée.

Le vieillissement de la population et l'augmentation de la proportion des personnes âgées dépendantes entraînera un besoin accru d'aïdants professionnels en institution. A titre d'illustration, une étude de l'INSEE portant sur le département de la Vienne estime que l'augmentation du nombre d'aïdants devrait être de l'ordre de 20% d'ici 2020 pour faire face aux nouveaux besoins.

Les études de l'observatoire économique de l'ANSP (Agence nationale des services à la personne) donnent des informations sur ce secteur clef du marché de l'emploi pour ce qui concerne le travail à domicile. En 2007, les données faisaient apparaître que :

- 82 000 emplois (équivalents temps plein) avaient été créés entre 2006 et 2008<sup>1</sup>, soit près de 2 millions de salariés,
- la part des SAP<sup>2</sup> dans l'emploi total était passée de 3,4 % en 2005 à 3,7 % en 2008<sup>3</sup>,
- 22 000 organismes avaient un agrément "services à la personne",
- le secteur produisait 16 milliards de valeur ajoutée (1% du PIB).

L'enquête 2009, menée par le BIPE, bureau d'études économiques et de conseil en stratégie, et l'institut de sondage GFK-ISL auprès de 1200 employés du secteur donne une photographie de celui-ci et met en évidence onze champs d'activités organisés en six grandes catégories d'emplois :

- assistance aux publics fragiles (450 000 salariés) comprenant l'aide à la mobilité (20 000), l'assistance aux personnes âgées (400 000) et aux personnes handicapées (30 000),
- travaux ménagers (660 000) et livraison et préparation de repas (20 000),
- assistance maternelle (310 000),
- garde d'enfant (110 000),
- soutien scolaire et assistance informatique et administrative (50 000),
- travaux divers, dont jardinage, bricolage, etc (70 000).

### 1.1.3- Eléments de cadrage politique et juridique du secteur

Les politiques publiques visent aussi bien le développement du secteur des services aux personnes au domicile ou en institution pour accompagner l'émergence de nouveaux besoins. Elles impactent directement le nombre d'emplois et la qualification des personnels.

La politique en faveur des services aux personnes (au domicile) est définie par la loi du 26 juillet 2005 et les programmes de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP).

La loi a unifié les services du champ de l'action sociale et des services personnels et domestiques.

En mars 2009, le second plan de développement des services aux personnes visait la création de 100 000 emplois par an à l'horizon 2012.

Ce plan ambitionnait le renforcement de ce secteur considéré comme un "véritable gisement d'emplois de proximité non délocalisables". Les mesures visent, à la fois, à soutenir la création d'emplois, à accroître la professionnalisation des acteurs et à simplifier les outils. Parmi ces mesures, citons l'évolution du périmètre des services bénéficiant d'avantages fiscaux et le versement, dans le cadre du plan de relance, de 300 millions d'euros en chèques emploi-service universel (CESU) pré-financés pour des familles modestes, des personnes âgées dépendantes, des familles ayant un enfant handicapé ou des demandeurs d'emploi, pour leur permettre l'accès aux services aux personnes.

Enfin, l'ensemble de ces mesures a pu contribuer à réduire le travail non déclaré, phénomène existant dans le secteur des services aux personnes.

Citons également les politiques publiques en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer avec le plan national 2008-2012. Ce plan prévoit le développement d'une palette diversifiée de "structures de répit" (accueil de jour et hébergement temporaire).

Dans le secteur de la petite enfance, de nouvelles formes de modes de garde émergent avec la création de maisons d'assistants maternels (loi 2010-625 du 9 juin 2010).

## 1.2- Le contexte propre au milieu rural

Les services aux personnes en milieu rural doivent prendre en compte les spécificités liées aux populations et aux facteurs géographiques.

Selon des projections démographiques, les zones rurales connaîtront entre 2000 et 2030, la plus forte augmentation de la proportion de personnes de plus de 60 ans. Ce vieillissement de la population induira un accroissement important du nombre de personnes âgées dépendantes et probablement de leurs besoins en services. Parallèlement à cette évolution démographique, les territoires ruraux accueillent de nouveaux publics (familles avec enfants en bas âge, jeunes retraités, nouveaux entrepreneurs ruraux, personnes exclues du marché du travail) qui expriment les mêmes attentes en offre de services que ceux offerts dans les zones urbaines.

Par ailleurs, la dispersion de l'habitat en milieu rural rend plus complexe qu'en ville l'accès aux prestataires de services. Dans certaines zones, l'accès aux services tend même à disparaître. Dans tous les cas, cet éloignement rend essentiel le caractère polyvalent des compétences des intervenants qui agissent parfois seuls auprès d'une personne.

## 1.3- Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

Pour expliquer l'évolution du secteur, on peut distinguer les évolutions liées aux entreprises de services, l'évolution démographique, l'évolution des modes de vie et du tissu social et l'impact des politiques et des financements publics.

### 1.3.1- Evolution des entreprises et des organisations

● Evolution des entreprises de services à domicile  
Traditionnellement, hors contrat de gré à gré, les services aux personnes étaient proposés par des associations et des établissements publics qui assuraient essentiellement des services d'aide aux personnes fragiles. Depuis quelques années, des entreprises privées et les institutions financières ont investi ce "marché" et se positionnent sur d'autres segments que ceux investis par les acteurs traditionnels. Les entreprises spécialisent alors leur offre sur les "nouveaux services" tels que les activités d'aide à la famille (cours à domicile, assistance informatique...) et à la vie quotidienne (travaux ménagers, jardinage...). Ces activités perçues comme plus rentables répondent à une demande solvable. Pour autant, la croissance importante du nombre d'entreprises se positionnant dans ces domaines de prestations soulève la question de leur pérennité.

### ● Evolution des autres structures

Les services aux personnes peuvent se déployer dans des structures d'hébergement qui s'implantent à la campagne avec l'essor du tourisme et l'arrivée de grands groupes spécialisés dans le domaine des loisirs.

Les lieux d'hébergement pour les publics âgés dépendants se diversifient : fermeture de lits en structures hospitalières (diminution de 27 000 lits sur 489 000 places en établissements de santé depuis 2002) mais accroissement de places en maisons de retraite, en structures d'accueil de jour...

### 1.3.2- Évolution démographique

Comme l'indique l'ANSP, "la part de personnes de plus de 60 ans dans la population française est de plus de 10%, elle sera de 21% en 2015. Aujourd'hui, 1,6 millions de nos concitoyens ont plus de 85 ans. En 2015, ils seront 2 millions". Or, l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population sont susceptibles de générer de nombreux emplois de services aux personnes.

La même agence indique qu'avec "un taux de natalité de 13 pour 1000 depuis plusieurs années, la France se place en bonne position parmi les pays européens". Le manque de places dans les crèches oblige les familles à trouver d'autres solutions de garde pour leurs enfants .

Par ailleurs, dans le secteur social, les emplois de services aux personnes n'échappent pas aux flux assez importants de départs à la retraite à partir de 2011. De plus, les politiques d'accompagnement et d'insertion des personnes handicapées génèrent de nouveaux besoins de prise en charge dans les familles et les organisations.

L'ensemble de ces évolutions peut influencer sur l'emploi dans ce secteur.



### 1.3.3- L'évolution des modes de vie et du tissu social

De nouveaux modes de vie accentuent les besoins ponctuels mais nombreux de services aux personnes : éloignement des cellules familiales, familles monoparentales et recomposées, féminisation du travail, allongement des carrières.

Le taux d'activité des femmes et leur statut professionnel peut influencer la demande de services, notamment de garde d'enfants. Le potentiel de développement des services aux personnes serait aussi renforcé par l'aspiration à une meilleure qualité de vie (bien-être, environnement).

### 1.3.4- Impact des politiques et des financements publics

L'importance des financements publics au travers de divers dispositifs (CESU, dispositifs de réduction des charges ou de défiscalisation divers, financement des conseils généraux...) constitue un facteur majeur d'évolution de l'emploi dans le secteur.

Ainsi, le nombre d'emplois dans les institutions traditionnelles (associations, CCAS...) dépend en partie de l'évolution des politiques conduites notamment au niveau territorial.

## 1.4- Types d'entreprises et/ou d'établissements concernés

On peut distinguer les organisations qui s'orientent vers le travail à domicile et celles qui concernent le service aux personnes en structures.

### 1.4.1-Services aux personnes exercé au domicile de la personne aidée

L'intervenant directement employé de gré à gré par un particulier employeur, constitue la situation la plus fréquente : plus de 70% des heures travaillées au domicile sont effectuées directement auprès de particuliers (sans compter la probable sous-évaluation liée au travail dissimulé dans ce secteur).

Hors emploi direct, ce sont les CCAS et les associations qui constituent l'offre la plus ancienne, plutôt orientées vers les publics fragiles. Mais les entreprises privées ainsi que les institutions financières ont investi ce secteur.

Ces organisations peuvent être mandataires, c'est à dire qu'elles recrutent une personne pour le compte d'un particulier qui devient l'employeur, ou prestataires, lorsqu'elles emploient le salarié mis à la disposition d'un particulier.

Les entreprises prestataires doivent, comme les associations, détenir un "agrément qualité" pour les services destinés aux publics fragiles et justifier d'un "agrément simple" pour les autres services afin de s'inscrire dans des dispositifs fiscaux et sociaux.

### 1.4.2- Les structures

Elles évoluent avec l'apparition de nouveaux besoins auxquels répondent les pouvoirs publics et le secteur privé. Elles concernent tous les types de publics :

- petite enfance et enfance avec les crèches, les haltes garderies, les multi-accueils, les centres d'accueil de loisirs, les écoles maternelles et élémentaires, les structures d'hébergement de loisirs ...

- adolescents avec les collègues, lycées, centres éducatifs, maison des adolescents...
- personnes handicapées avec les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts d'éducation motrice (IEM), les instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques (ITEP), foyers d'hébergement, structures de rééducation, structures de travail protégé, foyers de vie, structures labellisées tourisme et handicap...
- personnes malades avec les hôpitaux, cliniques,
- personnes âgées dépendantes avec les EHPAD, "structures de répit" pour les personnes atteinte de maladie d'Alzheimer, résidences-services, accueil de jour...
- familles avec les centres d'accueil mère-enfant, centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centres de vacances...

## 2- Les emplois du secteur et ceux visés par le diplôme

Le secteur des services aux personnes ayant des contours assez larges, il couvre une grande palette de métiers, d'emplois et d'activités (dont celles liées au milieu rural). Aussi, nous nous limiterons à citer les sources de dénominations d'emplois suivantes : Code emploi du ROME, listes des emplois de services définis par la loi du 26 juillet 2005 et spécialités du code NSF mentionné dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

### 2.1- Les emplois du secteur

#### Appellations d'emploi du code ROME

Le code ROME ( Répertoire officiel des métiers et des emplois) identifie les emplois suivants :

- code K 1302 : Assistance auprès d'adultes
- code K 1303 : Assistance auprès d'enfants
- code J 1301 : Personnel polyvalent des services hospitaliers
- code K 1304 : Services domestiques
- code K 1305 : Intervention sociale et familiale
- code G 1502 : Personnel polyvalent d'hôtellerie

**Pour information, nous citons la liste des emplois de services définis par la loi relative au développement des services aux personnes (26 juillet 2005). Toutefois, le titulaire du diplôme ne se positionne pas sur l'ensemble des activités listées.**

Cette loi liste les 21 activités dans les services aux personnes. Comme on peut le constater ci-après, certaines de ces activités sont formulées en termes de métier ou d'emploi.

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage et débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites "hommes toutes mains",
- Garde d'enfant à domicile,
- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile,
- Préparation de repas à domicile y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de repas à domicile,

- Collecte et livraison de linge repassé,
- Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Assistance aux personnes handicapées,
- Garde malade à l'exclusion des soins,
- Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement,
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes dépendantes du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives ;
- Accompagnement des enfants dans leurs déplacements et des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile
- Livraison de courses à domicile,
- Assistance informatique et Internet à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes,
- Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes,
- Maintenance entretien et vigilance temporaires à domicile de la résidence Principale et secondaire,
- Assistance administrative à domicile,

Activités relevant du plan II de développement des services à la personne de mars 2009 :

- aide aux aidants familiaux
- audit éco-habitat
- prévention des accidents de la vie courante au domicile
- assistance informatique à distance
- soutien scolaire en mini groupes dans les zones urbaines sensibles

#### **2.1.4- Code NSF mentionné dans le répertoire national des certifications professionnelles**

Dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), le code NSF utilisé est :

"330 / Spécialités plurivalentes des services aux personnes"

## 2.2- Les emplois visés par le diplôme

Les emplois visés par ce diplôme ciblent principalement les territoires ruraux sans exclure l'espace urbain. Ils peuvent être listés comme suit (liste non exhaustive) :

- employé de collectivités locales (cantine, entretien des locaux...),
- employé de structures d'accueil pour la petite enfance (crèche, halte garderie...), pour les personnes âgées dépendantes (maisons de retraites, EHPAD),
- employé de structures d'accueil de loisirs en milieu rural (gîtes, chambres d'hôtes...),
- assistant à la vie quotidienne des personnes âgées dépendantes ou handicapées,
- garde malade (à l'exclusion des soins),
- employé auprès d'enfants, employé familial, nourrice, garde d'enfant à domicile, auxiliaire de vie auprès d'enfants,
- assistant de vie scolaire, aide de vie scolaire, aide maternel d'école, agent territorial spécialisé des écoles maternelles,
- agent des services hospitaliers, agent de propreté hospitalière,
- agent hôtelier hospitalier,
- agent polyvalent d'hôtellerie, employé polyvalent d'hôtellerie,
- ...

## 2.3- Les conditions d'exercice de l'emploi

Les compétences mobilisées sont multiples. Ce métier nécessite de très fortes capacités relationnelles (tout en préservant une capacité de distanciation), d'adaptation, d'écoute, de patience et de discrétion. L'employé doit faire preuve de polyvalence et d'initiative dans l'exécution des tâches.

Par ailleurs une bonne condition physique est requise.

Dans certains cas, le travail de nuit, du dimanche et des jours fériés fait partie des conditions d'emploi.

Le salarié peut bénéficier de conditions de récupération, de repos ou de rémunération dont les conditions sont mentionnées dans la convention collective dont il dépend.

Les nécessités du service peuvent justifier des variations de l'horaire journalier de travail.

Les interventions dans des lieux différents peuvent nécessiter des déplacements. Le permis de conduire est recommandé pour exercer dans ce secteur d'activité.

Le secteur d'activité pour le travail à domicile est marqué par les caractéristiques suivantes : situation de travail à contrats multiples, importante proportion d'emplois à temps partiels.

## 2.4- La place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Le titulaire de l'emploi intervient au service de personnes dont il est chargé d'assurer le confort et le bien-être. Il peut être pour cela employé d'une personne, de la famille de celle-ci ou d'une organisation. Son positionnement hiérarchique sera fonction de son employeur selon qu'il travaille en institution ou directement au domicile du bénéficiaire .

Lorsqu'il est salarié d'une organisation, le titulaire de l'emploi exerce sous le contrôle de l'encadrement. Il observe, repère les anomalies et transmet toute information utile.

## 2.5- Le degré d'autonomie et de responsabilité

Le salarié de niveau V réalise les travaux qui lui sont confiés à partir des consignes données par la structure et sous l'autorité d'un responsable ou d'un tuteur de secteur.

Du fait des particularités des situations de travail (cas où il intervient seul au domicile de la personne), le salarié doit faire preuve d'autonomie. En ce sens, il peut prendre des initiatives et doit s'adapter et s'organiser dans des contraintes de temps et d'environnement (demande particulière de la personne, de l'entourage,...) qui peuvent être fortes. L'autonomie dans l'emploi se renforce avec l'expérience professionnelle.

Dans les organisations, la régulation de l'autonomie se fait par des échanges directs, quotidiens ou hebdomadaires, avec son supérieur hiérarchique, son responsable de secteur. Elle est complétée par différents supports de planification et de communication : planning de travail, documents de saisie des résultats de l'activité...

Le salarié observe, repère les anomalies et transmet toutes les informations utiles. En cas de situation difficile, il doit faire appel à l'encadrement ou à la personne référente.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux, du matériel qu'il utilise, dans la limite des facteurs qu'il maîtrise.

## 2.6- Les évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le salarié peut accéder avec l'expérience à des postes de responsable d'équipe dans certaines organisations et de tuteur pour des nouveaux arrivants.

Cependant la qualification de niveau IV permet de prétendre à des postes d'encadrement ou à des compétences permettant de créer son entreprise de services aux personnes.

Les métiers de la filière sanitaire et sociale tels qu'auxiliaire de vie sociale, aide soignant, aide médico-psychologique, moniteur-éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, ... constituent aussi une évolution de carrière possible au travers de la VAE, formations complémentaires ou réussite de concours, en bénéficiant éventuellement de dispenses d'épreuves et d'allègements de formation.

Certains titulaires du diplôme peuvent s'orienter sous conditions vers une spécialisation dans d'autres secteurs : animation, jeunesse et sport...

Dans la fonction publique, le titulaire d'un diplôme de niveau V peut postuler un poste d'agent de service de collectivité.

1 Source Rapport d'information N° 589 Sénat Par M. Joseph KERGUERIS  
30 Juin 2010

2 SAP : services aux personnes

3 Source Baromètre de la qualité et de la professionnalisation des emplois de services à la personne Conférence de presse 19/05/2010 ANSP BIPE



# Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

### Résumé du métier

Le titulaire du diplôme est un employé qualifié de niveau V qui assure des activités de services aux personnes, qui se définissent comme l'ensemble des activités contribuant au mieux-être des personnes. Il s'agit d'un secteur très diversifié qui s'étend de l'assistance à la vie quotidienne jusqu'aux prestations de bien-être dans le domaine des loisirs.

Le titulaire du diplôme exerce son métier aussi bien auprès des publics dits fragiles (petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées dépendantes) qu'à des publics "non fragiles" qui souhaitent bénéficier de prestations de confort, de loisirs.

Il est employé au sein de structures diverses (publiques ou privées) correspondants aux :

- lieux de vie : domicile ou structure collective d'hébergement (de type maisons de retraite, EHPAD, foyer-logement...)
- lieux d'accueil journalier : crèche, garderie, hôpital de jour...
- lieux de loisirs : hôtel, ferme-auberge, chambre d'hôte, gîte, village de vacances...
- lieux de travail : établissement scolaire, entreprise, même si cela est une caractéristique plutôt urbaine.

Il organise ses activités sous le contrôle d'un encadrement ou de l'employeur, mais il est autonome dans les tâches d'entretien et d'hygiène et dans les relations qu'il entretient avec les personnes dont il a la charge.

En outre, il assure la liaison entre les personnes dont il a la charge et les différents services spécialisés.

Après une expérience professionnelle significative, il sera susceptible d'assurer seul l'ensemble des tâches ou d'en mettre au point l'organisation. Il peut également développer une activité à titre individuel.

**Dans le cadre de son activité, le ou la titulaire de l'emploi visé par le diplôme met en œuvre les activités suivantes :**

## 1- Communique dans le respect de la vie privée des personnes

### 1.1- Prend connaissance des demandes

1.1.1- Prend contact avec l'usager (adulte, enfant), sa famille, son entourage

1.1.2- Recueille les consignes de l'employeur (structure, usager, famille)

1.1.3- Adapte sa communication aux situations d'urgence, aux situations délicates

### 1.2- Transfère les demandes ne relevant pas de son champ d'intervention

### 1.3- Développe une communication adaptée à la compréhension mutuelle et à la confiance dans les relations

### 1.4- Traite les informations pour assurer la continuité du service aux personnes

1.4.1- Recueille les informations

1.4.2- Sélectionne les informations

1.4.3- Renseigne des documents professionnels

1.4.4- Communique avec l'entourage du bénéficiaire

### 1.5- Participe à des réunions techniques et/ou d'information

1.5.1- Prend la parole pour expliquer une situation

1.5.2- Participe aux échanges

## 2- Organise et gère

### 2.1- Organise son travail

2.1.1- Prend connaissance des limites de son champ d'intervention

2.1.2- Établit son planning de travail dans le cadre des consignes reçues (en tenant compte de l'ensemble des activités du service)

2.1.3- Met en œuvre les consignes relatives à la prévention des risques professionnels

2.1.4- Met en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité

2.1.5- Développe ou acquiert de nouvelles compétences dans le cadre des dispositifs de formation continue

## **2.2- Participe à l'accueil des nouveaux intervenants**

2.2.1- Présente son activité

2.2.3- Expose les méthodes et techniques utilisées dans son travail

## **2.3- Participe à une démarche qualité**

2.3.1- Renseigne des documents assurant la traçabilité des actions

2.3.2- Rend compte des difficultés dans les activités menées

2.3.3- Participe à la définition des actions correctives

## **2.4- Participe à la gestion des stocks et des matériels**

2.4.1- Évalue les besoins en produits et matériels

2.4.2- Planifie les achats en fonction des besoins

2.4.3- Participe à la gestion des commandes de produits et de matériels

2.4.4- Vérifie l'état général du matériel et signale tout dysfonctionnement

## **3- Intervient en structure ou auprès d'une personne**

### **3.1- Assure l'hygiène et la sécurisation du cadre de vie de l'adulte, de l'enfant, en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement**

3.1.1- Entretient le cadre de vie de l'adulte, de l'enfant

3.1.2- Applique des principes d'hygiène d'entretien des lieux de vie collectifs afin de prévenir les infections

3.1.2- Entretient le linge, en respectant les circuits d'entrée, de traitement et de stockage du linge

3.1.3- Trie et élimine les déchets

3.1.4- Ordonne le lieu de vie pour assurer le confort de l'adulte, de l'enfant, et prévenir les accidents

### **3.2- Met en œuvre les préconisations du projet de vie relatifs à l'hygiène et la sécurité de l'adulte, de l'enfant**

3.2.1- Assure l'hygiène et le confort de l'adulte, de l'enfant dans le respect de son intimité

3.2.1.1- Aide à la réalisation de soins d'hygiène corporelle

3.2.1.2- Aide à l'habillage, au déshabillage

3.2.1.3- Assure la réfection et le change du couchage (lit, berceau)

3.2.1.4- Aide aux déplacements, transferts

3.2.1.5- Met en place les conditions favorables au repos, à l'endormissement

3.2.2- Veille à la sécurité de l'adulte, de l'enfant

3.2.2.1- Repère les changements de comportement, identifie les signes de détresse et de douleur

3.2.2.2- Surveille la prise des médicaments

3.2.2.3- Évalue le caractère urgent d'une situation et agit en conséquence

3.2.3- Intervient dans les situations délicates ou difficiles (maltraitance, agressivité de la personne, détresse physique ou morale, fin de vie)

### **3.3- Participe à la conception et met en œuvre des activités d'éveil, d'acquisition, de maintien de l'autonomie et de la vie sociale**

3.3.1- Propose des activités en tenant compte de l'âge, des habitudes de vie, de la culture, des attentes et des aptitudes de l'adulte ou de l'enfant

3.3.2- Encadre une activité en veillant à développer l'éveil, l'acquisition, le maintien ou la restauration de l'autonomie et de la vie sociale (y compris apprentissage de la vie sociale chez l'enfant)

3.3.3- Accompagne, à travers les activités de la vie quotidienne, le maintien ou la restauration de l'autonomie chez

l'adulte ainsi que le développement de l'autonomie et l'apprentissage des règles de vie chez l'enfant

### **3.4- Prépare, distribue des repas équilibrés conformes à un régime et aide à la prise des repas**

3.4.1- Réalise ou aide à la réalisation d'achats alimentaires

3.4.2- Prépare des collations, des repas simples (y compris les biberons), équilibrés, conformes aux régimes prescrits et aux étapes de la diversification alimentaire chez l'enfant

3.4.3- Distribue des collations et des repas

3.4.4- Aide à la prise des repas

3.4.5- Suit la conservation des aliments et des préparations culinaires

3.4.6- Nettoie et stérilise, le cas échéant, les différents matériels liés à l'alimentation

### **3.5- Gère les documents de la vie quotidienne**

3.5.1- Renseigne les documents administratifs courants

3.5.2- Propose différentes modalités de classement des documents de la vie quotidienne

## Situations professionnelles significatives

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

### Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dialogue avec le bénéficiaire du service et son entourage</li> <li>● Transmission des informations sur l'état de la personne, signalement des changements auprès des interlocuteurs concernés</li> </ul>	Instaurer une communication permettant de faire émerger les attentes, les besoins et d'y répondre
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail (consignes, planning, matériels, enregistrements...)</li> <li>● Ajustement du déroulement de l'activité en fonction des anomalies ou imprévus</li> <li>● Compte-rendu de son activité</li> </ul>	Optimiser les conditions de réalisation du travail
Aide aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Préparation et aide à la prise des repas</li> <li>● Aide à la toilette et à l'habillement</li> <li>● Aide aux déplacements et aux transferts</li> <li>● Mise en place des moyens de sécurisation</li> <li>● Réfection et change du lit</li> <li>● Repérage des modifications de comportement ou des anomalies</li> <li>● Choix et mise en place d'activités de la vie sociale et relationnelle</li> <li>● Gestion des documents de la vie quotidienne</li> </ul>	Assister l'enfant, l'adulte conformément à ses attentes, ses besoins, aux consignes reçues et à la réglementation en vigueur
Hygiène du cadre de vie	<p>Entretien du linge, de l'équipement, du matériel et du lieu de vie</p> <p>Organisation du lieu de vie</p>	Fournir un cadre de vie conforme aux besoins de l'enfant, de l'adulte dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité





Référentiel de diplôme  
Brevet d'études  
professionnelles agricoles  
"Services aux personnes"

# Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme BEPA "Services aux personnes".
- les modalités d'évaluation permettant la délivrance du diplôme.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale, visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du brevet d'études professionnelles agricoles du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques au BEPA "Services aux personnes" identifiées à partir des situations professionnelles significatives.



## Capacités générales

### C 1 : Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

- C 11 : Communiquer en s'appuyant sur des éléments culturels ou professionnels
- C 12 : Traiter des informations collectées à partir de différentes sources
- C 13 : Utiliser des outils et techniques d'expression et de communication dans le cadre d'une action collective

### C 2 : Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

- C 21 : Situer un événement ou un fait d'actualité dans son contexte historique et/ou géographique
- C 22 : Identifier des acteurs de la vie économique et sociale
- C 23 : Mobiliser des références économiques et sociales dans des situations de la vie courante et professionnelle

### C 3 : Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

- C 31 : Mobiliser des outils et raisonnements mathématiques dans des situations de la vie courante et professionnelle
- C 32 : Utiliser des connaissances élémentaires en sciences expérimentales pour expliquer des faits scientifiques ou techniques

### C 4 : Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable\*

- C 41 : Utiliser son espace de travail dans un environnement en réseau
- C 42 : Composer un document numérique
- C 43 : Chercher des informations sur internet
- C 44 : Communiquer en utilisant des outils adaptés dans le respect des règles d'usage de l'informatique et d'internet

\* la capacité C4 est certifiée par le B2i collège et par une partie des items du B2i lycée, elle n'est pas évaluée pour l'obtention du BEPA.

## Capacités professionnelles

### C5- Identifier les éléments de contexte de l'activité de services aux personnes

- C5.1- Situer son activité dans la structure
- C5.2- Situer l'activité dans l'environnement professionnel et socio-économique
- C5.3- Présenter la réglementation générale relative au travail et à l'activité

### C6- Présenter les composantes d'une activité d'aide à la personne

- C6.1- Présenter les caractéristiques d'une personne
- C6.2- Identifier les besoins de la personne
- C6.3- Identifier des pratiques professionnelles conformes aux règles de sécurité d'hygiène, d'ergonomie et de prévention des risques

### C7- Organiser son travail dans une perspective de sécurité

- C7.1- Identifier le travail à réaliser à partir des consignes reçues
- C7.2- Organiser son activité
- C7.3- Transmettre les informations sur la personne
- C7.4- Rendre compte du travail réalisé

### C8- Mettre en place une communication dans le cadre d'une activité d'aide à la personne

- C8.1- Développer un mode de communication adapté à la personne
- C8.2- Développer la communication entre la personne suivie et son environnement

### C9- Réaliser des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité

- C9.1- Assurer l'entretien et le nettoyage du lieu de vie, des matériels et des équipements
- C9.2- Organiser l'espace de vie de la personne

### C10- Réaliser des activités d'aide à la personne visant l'autonomie dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

- C10.1- Réaliser des actes de la vie ordinaire pour la restauration
- C10.2- Réaliser des actes de la vie ordinaire pour l'hygiène, le confort et la sécurité des personnes
- C10.3- Réaliser des activités de la vie sociale et relationnelle relatives à l'acquisition ou au maintien de l'autonomie
- C10.4- Repérer des anomalies ou des changements de comportement

Le diplôme du BEPA est délivré au vu des résultats obtenus à trois épreuves, E1, E2 et E3, si la moyenne des notes coefficientées obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les notes attribuées à chaque épreuve sont en points entiers.

Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux épreuves sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention. Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux évaluations constitutives des épreuves certificatives en cours de formation sont conservées pendant la durée du cursus préparant à la spécialité du baccalauréat professionnel visé.

Les épreuves du BEPA prennent la forme soit de contrôles en cours de formation (CCF) pour les candidats scolarisés (formation initiale scolaire et apprentissage habilité), soit d'épreuves terminales pour les candidats hors formation.

### Définition de l'épreuve E1

L'épreuve E1 est commune à toutes les spécialités du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C1, C2 et C3 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 3.

L'épreuve ponctuelle terminale est écrite d'une durée de 2 heures 30. Elle comporte un sujet composé de 2 ou 3 parties. La correction est réalisée à partir d'une grille d'évaluation critériée par un enseignant de français ou d'histoire-géographie ou de sciences économiques et par un enseignant de mathématiques ou de physique-chimie ou de biologie.

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de trois situations d'évaluation permettant chacune de vérifier l'atteinte d'une capacité. L'évaluation est réalisée par les enseignants concernés par la formation permettant l'atteinte des capacités évaluées.

Chaque situation d'évaluation est mise en œuvre en classe de seconde. Elle est de coefficient 1.

Le cadrage des situations d'évaluation constituant l'épreuve E1 est précisé par note de service.

### Définition de l'épreuve E2

L'épreuve E2 est spécifique de chaque spécialité du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C5 à C7 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 3.

L'épreuve ponctuelle terminale et l'épreuve certificative en cours de formation ont la même définition.

Il s'agit d'une épreuve orale réalisée à partir d'un recueil élaboré par le candidat de 5 à 7 fiches descriptives d'activités liées aux situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel, appartenant à plusieurs champs de compétences.

L'exposé et les questions posées permettent de vérifier que le candidat a acquis une vue d'ensemble de la conduite de l'activité, argumente et explique les choix techniques faits par le responsable et leurs modalités de mise en œuvre.

L'évaluation est conduite par un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité et un professionnel, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée (en cas d'indisponibilité de l'examineur professionnel, un examineur enseignant de techniques professionnelles doit être convoqué).

L'épreuve certificative en cours de formation est organisée avant la fin du mois de mars de la classe de première de baccalauréat professionnel. Les examinateurs sont externes à l'établissement de formation et se déplacent sur le lieu de l'épreuve sur convocation de l'autorité académique.

L'épreuve a une durée de 20 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 5 minutes et d'un entretien avec le jury d'une durée de 15 minutes.

Le cadrage des modalités de mise en œuvre de l'épreuve E2 est précisé par note de service.

L'épreuve ponctuelle terminale a une durée de 30 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 5 à 10 minutes et d'un entretien avec les examinateurs d'une durée de 20 minutes.

### Définition de l'épreuve E3

L'épreuve E3 est spécifique de chaque spécialité du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C8 à C10 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 4.

L'épreuve ponctuelle terminale est une épreuve pratique. Sa durée varie de 1 heure 30 à 3 heures selon la spécialité.

L'évaluation est conduite par un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité et par un professionnel, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de 2 ou 3 situations d'évaluation indépendantes correspondant à la mise en œuvre de pratiques professionnelles. L'évaluation est réalisée par un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité à l'aide d'une grille d'évaluation critériée, un professionnel est associé à l'évaluation, cependant l'absence du professionnel ne peut être opposable à la validation de l'épreuve (en cas d'indisponibilité de l'examineur professionnel, un examineur enseignant de techniques professionnelles peut être associé à l'évaluation).

Une situation d'évaluation est mise en œuvre en classe de seconde. L'autre ou les 2 autres sont organisées avant la fin du mois d'avril de la classe de première de baccalauréat professionnel.

Le cadrage et le nombre de situations d'évaluation constituant l'épreuve E3 sont précisés par note de service.



BEPA	brevet d'études professionnelles agricoles
CCAS	Caisse centrale d'activités sociales
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CESU	Chèque emploi-service universel
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
FDA	Fiche descriptive d'activité
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
NSF	Nomenclature des spécialités de formation
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SPS	Situation professionnelle significative
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,  
de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche  
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation  
Bureau des diplômes de l'enseignement technique  
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Août 2011